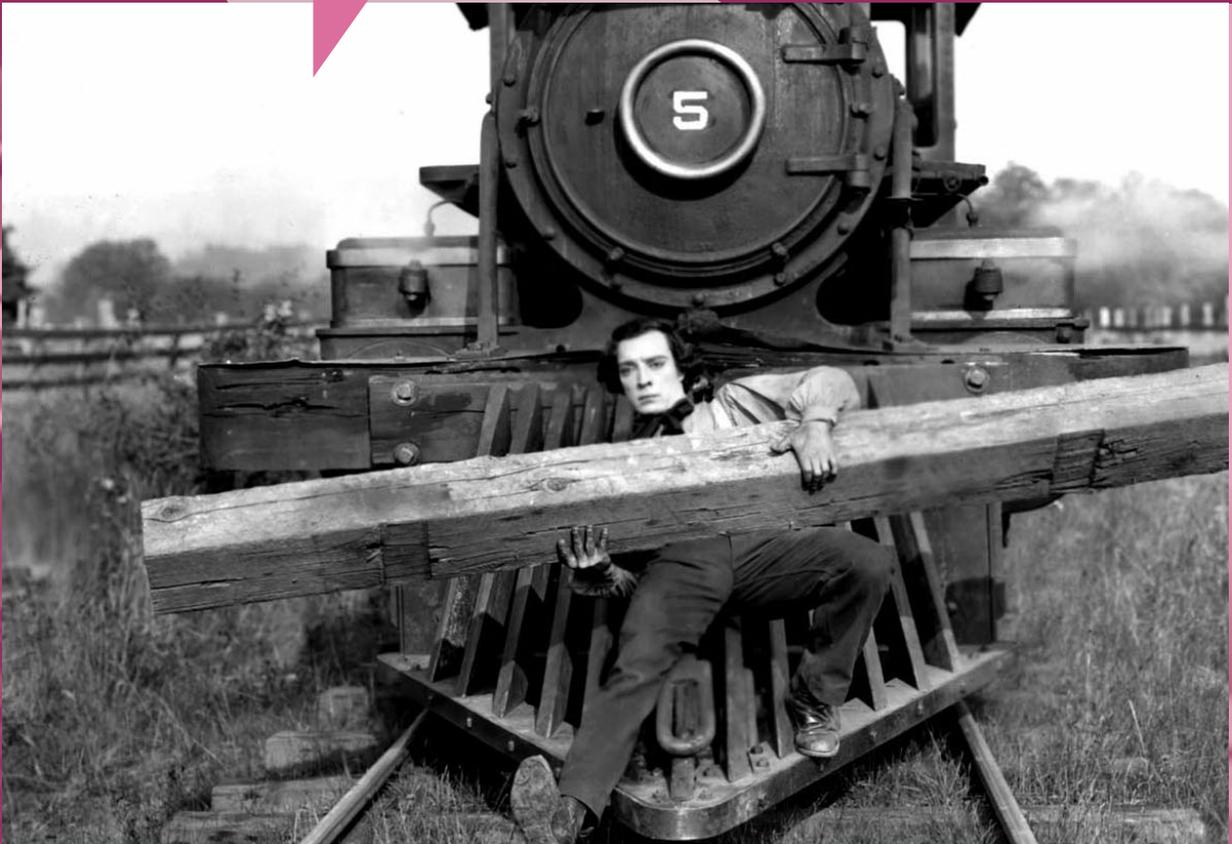


Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNARS

INFOS



**Innover...
et garder le cap**

ATTENTION :

votre numéro d'ouvrant droit est indiqué sur l'étiquette du présent envoi. Notez-le. Exemple : 14875 / 5281546 / n° 35

Si vous êtes salarié intermittents vous recevez ce numéro de Fnas INFOS car vos droits sont ouverts au moins jusqu'à sa date de parution.

LE FNAS VOUS ACCUEILLE

Sur son site internet www.fnas.net

Dans ses bureaux

185, avenue de Choisy - 75013 PARIS
 (métro Place d'Italie)
 du lundi au vendredi
 (à l'exception du mercredi matin)
 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 45.

Au téléphone

Aux heures de bureaux.
 Pour les dossiers de prises en charge
 du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

SOMMAIRE

Edito	3
Une Assemblée générale nouvelle	4
Et si on parlait de tourisme social.....	5-7
Activité de séjours.....	8-10
Expérience.....	11
Hommage.....	11

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net.



FNAS

Fonds National d'Activités Sociales
 des Entreprises Artistiques et Culturelles

N°35 - Mars 2010

Édité par le FNAS - 185, Avenue de Choisy - 75013 Paris
 Tél : 01 44 24 72 72 - Fax : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Jean-Joël Le Chapelain.

Ont participé à ce numéro : Aristide Demonico, Philippe Gerbaud, Arnaud Hie, Frank Lavanture, Chantal Porte, Pierre Romaszko.

Crédit photos : Maison Jean Vilar, Office de tourisme de Vaison-la-Romaine, Touristra Vacances - R.Rosenthal - P. Roy - H. Herve - M. Lallemand, Laurent Salino, Phovoir, Jupiterimages, Boréal.

Création, conception : Boréal - www.boreal.fr

Impression : RIVET

Dépôt légal : ISSN 0335-2374

Nouveaux statuts

Ca y est, nous y sommes, pourrait-on dire : la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles modifiée, étendue le 23 décembre, est applicable depuis le premier janvier 2010 et, par voie de conséquence, les nouveaux statuts du FNAS entrent en vigueur. D'ores et déjà les premières dispositions se mettent en place et tout d'abord l'organisation du processus électoral pour constituer l'Assemblée générale du 21 juin prochain.

La modification la plus importante apportée à nos statuts – cela vous a été communiqué il y a un an tout juste – consiste dans le changement de collège du président voulu par les employeurs. Assumée depuis la création du FNAS par un représentant désigné de leur collège, cette fonction sera désormais confiée à un salarié élu. Voilà qui inaugure à coup sûr une situation nouvelle, mais cela ne devrait en rien altérer les orientations et la ligne de conduite définies, d'Assemblée générale en Assemblée générale chaque fois avec plus de cohérence et de précision et fondées sur les principes solidement affirmés que sont la mutualisation, la solidarité interprofessionnelle et bien évidemment l'attention portée aux salariés les plus fragiles et aux revenus les plus faibles.

Pour ce qui concerne la constitution de l'AG proprement dite, plusieurs changements ont été apportés, qui sans être aussi spectaculaires que celui de la présidence, constituent néanmoins des innovations importantes chargées de sens (voir page 4).

La première nouveauté réside dans la réunion de deux élections en une. Les salariés des collèges qui votent par correspondance, soit le collège des salariés intermittents et celui des salariés autres qu'intermittents des entreprises de moins de 10 salariés éliront dans un même vote leurs représentants à l'Assemblée générale et au Conseil de gestion.

C'est ensuite l'élargissement du collège électoral des entreprises de moins de 10 salariés à l'ensemble de tous les salariés autres qu'intermittents. Jusqu'ici ce collège électoral était constitué par quelques dizaines de délégués du personnel, ce seront désormais quelques milliers de salariés qui éliront leurs 20 représentants à l'Assemblée générale ainsi que les 3 élus qui siègeront au Conseil de gestion. Cela donnera à leur élection une légitimité renforcée et disons, mieux assise.

Autre changement de taille lui aussi, le Conseil de gestion est porté à 17 élus au lieu de 12 actuellement (plus le président). Le nombre de salariés intermittents passe de 4 à 7, celui des représentants des CEC, de 6 à 7, tandis que celui des entreprises de moins de 10 passera de 2 à 3.

Toutes ces nouvelles dispositions procèdent d'une même préoccupation. Elles ont été souhaitées par les organisations syndicales afin que les salariés trouvent dans les instances une représentation plus nuancée qui reflète au plus près la diversité de leurs statuts et la disparité des entreprises dans lesquelles ils travaillent. Mais on peut voir aussi dans cet ensemble de modifications un optimisme, raisonné mais tenace, et une confiance dans la volonté des salariés à prendre mieux en main le devenir du FNAS. Ca en vaut la peine, car enfin...

Aujourd'hui, il faut 50 salariés dans une entreprise pour qu'il y ait obligation de créer un CE. Le MEDEF voudrait hausser le seuil à 200 ! Le FNAS fait fonction de comité d'entreprise pour quelque chose comme 27 à 28 000 salariés travaillant dans plus de 6000 entreprises dont plus de 99 % ont moins de 10 salariés !! Dans un temps de démolition systématique de toutes les conquêtes sociales acquises et construites au long du XX^{ème} siècle, il ne serait pas mal que nous prenions tous pleinement conscience de cette conquête assez exceptionnelle que constitue le FNAS...et d'abord en participant en grand nombre aux prochaines élections.

Aristide DEMONICO



Une assemblée générale nouvelle à constituer

Cela fait plusieurs numéros de FNAS Infos (N°31 et 33) qu'on en parle : les statuts du FNAS vont changer.

Un accord collectif de travail modifiant la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) a été signé par les partenaires sociaux il y a un peu plus d'un an. Il a été étendu le 30 décembre dernier.

Les nouveaux statuts sont donc applicables depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les changements :

→ **Les employeurs quittent la présidence du FNAS.**

Ils ne seront cependant pas absents du FNAS. Ils vont constituer une commission de suivi où toutes leurs organisations seront représentées. Cette commission participera, aux travaux de l'Assemblée générale avec voix consultative.

Le prochain président du FNAS sera donc élu au sein du Conseil de gestion par ses membres élus.

→ **Les élections à l'Assemblée générale :**

- ▶ Le collège des représentants des entreprises de moins de 10 salariés est composé de 20 délégués du personnel de ces entreprises élus par correspondance par tous les salariés autres qu'intermittents ce qui constitue un progrès par rapport à l'ancien collège électoral.
- ▶ Les 40 représentants des salariés intermittents continuent d'être élus par correspondance par tous les salariés intermittents qui ont eu les droits ouverts au FNAS entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009.
- ▶ Pas de changement pour les représentants des entreprises dont l'effectif est situé

entre 10 et 50 salariés : chaque comité d'entreprise conventionnel (CEC) doit désigner parmi ses élus un représentant à l'Assemblée générale.

- ▶ Lorsque l'effectif est supérieur à 50 salariés et lorsque le comité d'entreprise (CE) a décidé de cotiser au FNAS comme un CEC, un représentant est désigné parmi les élus du CE.

→ **Les élections au Conseil de gestion :**

Pour les représentants des salariés intermittents ainsi que ceux des entreprises de moins de 10 salariés ce sont les premiers élus de chaque liste, au plus grand nombre de voix, qui occupent les sièges prévus par la convention collective, soit :

- 7 représentants des salariés intermittents
- 3 représentants des entreprises de moins de 10 salariés.

Les 7 représentants des entreprises de plus de 10 salariés sont élus pendant l'Assemblée générale par les membres de ce collège. Les listes de candidats ne peuvent présenter qu'un seul représentant d'une entreprise de plus de 50 salariés.

Les 17 membres du conseil de gestion élisent le Bureau Exécutif : outre le Président, le Secrétaire, le Trésorier, le Secrétaire adjoint et le Trésorier adjoint.

Tous ces changements vont demander une attention particulière à l'ensemble des salariés concernés et notamment à leurs représentants.

Il est essentiel pour la démocratie sociale que la participation à toutes ces élections soit aussi forte que possible : ce doit être l'affaire de tous.



Et si on parlait de tourisme social

Un peu d'histoire

En 1936, c'est les congés payés ! C'est-à-dire l'installation du principe du droit aux vacances pour tous. Rappelons-nous qu'à cette époque, payer des salariés à ne rien faire constituait un véritable scandale.

C'est pourquoi tout ça ne s'est pas fait tout seul, il a fallu mener des luttes pour y parvenir : trois semaines de grèves sous le gouvernement de Léon Blum pour instaurer ce beau principe.

Il se traduit dans le préambule de la Constitution par son alinéa 11 : « *Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

Mais aussi dans l'article 40 de la loi de lutte contre les exclusions votée en 1998 : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté* ».

Pas de tourisme sans tourisme social

C'est dans l'après-guerre que le tourisme a véritablement pris son essor. Il a fallu innover pour faire vivre ce droit aux vacances, car la capacité hôtelière s'avérait insuffisante.

C'est aussi à cette époque-là qu'apparaissent les comités d'entreprise (CE) : l'accès aux vacances pour le plus grand nombre, en commençant par les enfants, va constituer un des fondements de leur action.

Deux axes :

- L'aide financière pour permettre aux salariés d'accéder à des vacances.
- L'aide à la pierre pour construire des lieux de vacances pour les salariés.

Des réseaux comme la fédération des Gîtes de France vont voir le jour pour permettre aux vacanciers de loger chez l'habitant dans de bonnes conditions, en rénovant l'habitat rural.

L'action de l'association Tourisme et Travail issue de la CGT (FO vient d'opérer la scission et la CFDT n'existe pas encore) fédère ces acteurs qui vont fonder le tourisme social



Au secours, le marché revient et la consommation arrive

Avec le temps le tourisme va constituer un marché suffisamment attrayant pour susciter la création d'entreprises de plus en plus nombreuses, voire la transformation d'associations de tourisme en sociétés commerciales comme le Club Méditerranée. Aussi aujourd'hui on ne parle malheureusement plus beaucoup de tourisme social, mais d'industrie touristique.

Cependant plus de la moitié de la population en France ne part pas en vacances.

Sur 22 millions de salariés, plus de la moitié (13 millions) ne bénéficie pas d'aide aux vacances de la part d'un CE pour la simple raison qu'un CE doit être constitué à partir de 50 salariés.

Des bruits courent aujourd'hui que cet effectif minimum pourrait être porté à 200. Pour le FNAS il suffit que l'entreprise cotise pour que les 2, 3 ou 4 salariés bénéficient de ses activités. C'est quand même mieux, non ?

Mais le mauvais coup vient de ce que plus de 95 % des CE se laissent séduire par le secteur marchand du tourisme dont le premier but n'est certainement pas la préoccupation culturelle, la découverte, l'émancipation de ses clients et encore moins le niveau de vie des salariés employés dans ce secteur.



Le Tourisme social relève la tête

Devant ce qu'on pourrait appeler une certaine dégradation, au début des années 2000, les 5 confédérations syndicales signent une déclaration commune pour défendre un tourisme de qualité pour tous.

De nouveaux villages de vacances voient le jour (le Lac Marin à Soustons), d'autres sont rénovés (La Prade Haute au Mont Dore). Tous ces lieux (plus d'une vingtaine) sont en quelque sorte la copropriété de différents CE, comme ceux de la CCAS (les électriciens et les gaziers) de la RATP... et le FNAS.

Les CE détenant des parts dans ces lieux font partie des instances dirigeantes (Assemblée Générale, Conseil d'Administration) et confient la gestion de ces villages de vacances à un acteur important du tourisme social : Touristra Vacances.

Il existe aussi une autre branche de ce tourisme entièrement dédié aux salariés constituée par de nombreuses associations de tourisme social qui ont un agrément de la part du ministère du tourisme.



Une trentaine de ces associations couvrant plus de 60 départements ont mis en place une carte nationale intitulée : CARTE LOISIRS que le FNAS vous propose depuis la fin 2009.

Tous ces acteurs, comités d'entreprise et associations de tourisme social se retrouvent au sein d'un pôle du tourisme social : l'Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances des comités d'entreprise, Associations de tourisme social et autres collectivités (ANCAV-TT).

La politique du FNAS dans ce domaine

Pratiquement dès son origine, le FNAS se tourne résolument vers le tourisme social. A la fin des années 70, il prend des parts au Yotel à Cogolin, puis au début des années 2000, à Soustons et à Tarnos et plus récemment au Mont Dore. Ces parts donnent droit à des allotements, à des priorités de réservation et

surtout à des réductions de l'ordre de 20 % sur les tarifs individuels. Autant d'avantages dont bénéficient les ressortissants du FNAS qui dans le même temps peut jouer pleinement son rôle dans le mouvement de solidarité constitué par tous ces lieux de vacances.

Jusqu'en 2000 le FNAS n'effectuait pas de prises en charge sur les séjours choisis par les ouvriers droit dans le secteur marchand de tourisme.

A la suite de débats qui se sont déroulés à la fin des années 90, le FNAS a mis en place la grille de prises en charge « séjours 3 » ouverte à ce secteur avec toutefois des taux inférieurs à ceux de la grille « séjours 2 » ouverte au secteur associatif et du tourisme social.

Par les temps qui courent, il est important, pour le FNAS, de réaffirmer cette politique pour un tourisme social fondé sur la solidarité et la mutualisation des moyens.

Frank Lavature



Le FNAS continue d'élargir son offre

en proposant trois nouveaux lieux de vacances sur la grille de « séjours 1 » : Risoul dans les Alpes du Sud, Vaison La Romaine en Provence et Ramatuelle sur le littoral varois.



RISOUL

SITUATION

Au dessus de Mont-Dauphin et des fortifications de Vauban, Risoul s'élève au milieu d'une belle forêt. L'été, c'est déjà le soleil de la Méditerranée qui accompagne vos activités.

Le Parc National des Ecrins et le Queyras, les hameaux aux chalets de bois et les edelweiss animent le décor de vos découvertes.

LE LIEU

Face aux alpages, le Village vous accueille au cœur de la station dans des chambres de confort simple, réparties sur quatre niveaux.

Le restaurant donne sur une terrasse ensoleillée, avec un grill, et permet de déjeuner au bord des pistes, en toutes saisons. Attendants, les espaces pizza/pasta et raclette séduiront les gourmands. A l'étage, des salons s'articulent autour du bar panoramique avec terrasse.

LES CHAMBRES

Les 130 chambres de 4 ou 6 personnes, sont équipées d'une salle d'eau avec douche et toilettes, d'un espace parental avec 2 lits, d'un coin enfants séparé avec 2 lits superposés. Trois chambres sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

LOISIRS

- Randos accompagnées → Accès gratuit à la piscine de la station
- Salon de jeux → Billard → Pétanque → Volley-ball → Ping-pong
- Discothèque → Salle de télévision → Forums montagne
- Parcours acrobatique, promenades à cheval, poney, sports d'eau vive... (payants)

Avec un animateur, balades à la station, au marché, au lac du Laus, dans la forêt du Sapet, dans le sous-bois de la forêt Blanche et sur les crêtes dégagées de Martinat.



Les informations concernant les tarifs, les détails et les fiches d'inscription sont à votre disposition sur le site du FNAS (www.fnas.net) ou expédiées par courrier sur simple demande écrite (télécopie 01.44.24.72.73.).

RAMATUELLE

SITUATION

Le vieux village de Ramatuelle, perché sur une colline rocheuse domine le Golfe de Saint-Tropez, des vignobles et des pinèdes, à deux pas de la belle plage de Pampelonne.

Le Golfe de Saint-Tropez recèle mille et un trésors qui pourrait séduire les amateurs de terroirs comme les sportifs ou les curieux de nature. Sur les contreforts rocheux, les villages médiévaux offrent un visage plus traditionnel. En s'écartant vers le Massif des Maures, le relief se couvre de chênes lièges, de pins parasol et de vignobles, propices aux balades gourmandes ou actives.

LE LIEU

Sur un site préservé entre le village perché de Ramatuelle et les plages, ce beau club est conçu comme un village provençal. De petites constructions et des bungalows aux couleurs d'ocre s'intègrent harmonieusement aux pins et aux lauriers roses, tous sont dotés d'une terrasse.

LA RESTAURATION

Le restaurant intérieur climatisé avec terrasse extérieure ombragée, est équipé d'un grill et offre une vue panoramique sur la piscine. On se sert au buffet et on choisit son coin parfait !

Spécialités du Sud : salade niçoise, cuisine aux herbes de Provence, aioli... Le bar intérieur avec deux belles terrasses, l'une sur la place du village et l'autre face à la piscine.

LOISIRS

- Grande et belle piscine avec pataugeoire
- Terrasse-solarium et transats → Salle télévision
- Bibliothèque et ludothèque → Salle de spectacles
- 5 courts et 2 mini tennis → Terrain multisports → Volley-ball
- Pétanque → Ping-pong → tir à l'arc

Activités manuelles et conviviales pour de belles occasions d'échange, de découverte, de partage et de rencontres...

La salle Matisse, vous propose des ateliers peinture toute la saison.



Les informations concernant les tarifs, les détails et les fiches d'inscription sont à votre disposition sur le site du FNAS (www.fnas.net) ou expédiées par courrier sur simple demande écrite (télécopie 01.44.24.72.73.).



VAISON-LA-ROMAINE

SITUATION

Entre la vallée du Rhône et le Mont Ventoux, Vaison la Romaine vous accueille dans un paysage de charme aux senteurs multiples...

Le Vaucluse est une région de prédilection pour les cyclotouristes, les randonneurs et les adeptes du tourisme vert. Au cœur d'une Provence toujours différente par ses reliefs et ses terroirs, ici, tous les produits sont d'appellation d'origine : raisin muscat noir du Ventoux, olive dite de Nyons, melon de Cavaillon...

La région ravit également les passionnés de culture et Vaison-la-Romaine conserve les traces de 20 siècles d'histoire, à l'horizon, le Mont Ventoux veille sur les villages médiévaux voisins hauts perchés...

LE LIEU

Au cœur des vignes, des oliviers et des cyprès, le village-club est le lieu idéal pour vous ressourcer dans le calme et le confort de chambres décorées avec goût.

Les 75 chambres, entièrement rénovées, sont réparties dans huit petits bâtiments de trois niveaux. Conçues pour 2 personnes, elles disposent d'une salle d'eau, avec douche et toilettes, et d'une petite terrasse individuelle.

Les familles de 3 ou 4 personnes sont hébergées dans un logement avec 2 chambres séparées, dont une à 2 lits superposés, avec salle d'eau et petite terrasse.

LA RESTAURATION

Un restaurant intérieur climatisé et sa terrasse extérieure ombragée au cœur du village vous proposent des buffets copieux et variés, recettes du monde et spécialités : cuisine aux arômes, senteurs provençales et huile d'olive, fruits, légumes. Vins locaux à discrétion ! Le bar intérieur ouvre sur une terrasse et propose des apéritifs locaux : muscats, vin doux naturel, côtes du Rhône au verre.

LOISIRS

- Piscine → Pataugeoire → Terrasse-solarium → Sauna
- 2 courts de tennis → Volley-ball → Pétanque → Ping-pong → tir à l'arc
- Escalade → Salle de jeux (billard, flipper, babyfoot et jeux vidéo)

Tous les jours, des balades ou escapades en covoiturage accompagnées par un animateur spécialisé sont organisées. Et aussi, balade touristique à vélo

Les informations concernant les tarifs, les détails et les fiches d'inscription sont à votre disposition sur le site du FNAS (www.fnas.net) ou expédiées par courrier sur simple demande écrite (télécopie 01.44.24.72.73.).



Expérience

Le 11 mai 2007, M. Jean-Claude Antonini, Maire d'Angers, remettait officiellement les clés du Théâtre du Quai aux trois directeurs des structures qui allaient dorénavant cohabiter au sein d'un lieu novateur et pluridisciplinaire.

Le Quai est un espace de création, de spectacles et de rencontres pour tous les publics, un lieu où s'inventent et se partagent les arts vivants, plastiques, numériques, scéniques, lyriques, le cirque, le théâtre, la danse, les musiques,...

Pour concevoir, orchestrer et accueillir ces rencontres, trois structures y travaillent au quotidien : le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) dirigé par Emmanuelle Huynh, le Nouveau Théâtre d'Angers (NTA), Centre dramatique national des Pays de la Loire dirigé par Frédéric Bétier-Garcia et Le Quai dirigé par Christian Mousseau-Fernandez, qui pilote le projet culturel et assure le fonctionnement du lieu, ainsi que la programmation musique, cirque, arts visuels, etc...

Ces trois structures aux statuts différents (associatif pour le CNDC, société anonyme pour le NTA et Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour Le Quai), emploient au total pas moins de 80 employés permanents auxquels s'ajoutent de nombreux intermittents du spectacle, hôtesse et hôtes d'accueil et personnels de sécurité.

Dès l'installation dans les lieux la volonté de fédérer les équipes au travers de temps d'échanges s'est faite jour et ce n'est que récemment - à la faveur de la mise en place du comité d'entreprise de l'EPPC Le Quai - qu'un rapprochement effectif des trois comités d'entreprise a pu être réalisé et a abouti à la réalisation d'une soirée festive à l'occasion des fêtes de Noël.

Le 15 décembre dernier, les salariés permanents et intermittents étaient conviés, avec leurs conjoints et enfants, à un apéritif cocktail ludique rendu possible par l'aide apportée par le FNAS. C'est dans l'espace loges du Quai, autour d'un buffet et de plusieurs salles de jeu pour petits et grands (réalisées en collaboration avec la ludothèque d'Avrillé) que, dans une ambiance festive et détendue, les 80 participants ont pu terminer l'année 2009 en toute convivialité.

Premier acte d'un rapprochement souhaité par les trois comités d'entreprise, et ce malgré des attentes quelquefois très diverses des salariés, le champ d'action s'élargira dans l'avenir avec des réflexions nécessairement partagées quant aux conditions de vie dans le bâtiment commun, à l'aspect social et à l'information de tous.

Prochaine étape : l'organisation d'une journée départementale d'information FNAS...

Arnaud Hie

Gérard Philipe

un homme, un artiste, une conscience

A l'occasion du 50^e anniversaire de sa disparition,
une soirée lui sera consacrée.

**Théâtre national de Chaillot
le 3 mai 2010 à 19 heures 30**

Des films documentaires et de nombreux artistes
évoqueront le comédien et l'homme engagé dans
la défense des droits des artistes interprètes
et de toute la profession.

